

Agir en sentinelle pour la prévention du suicide



Qui peut être sentinelle ?

Tous citoyen adulte qui :

- Est susceptible d'être en lien avec des personnes en détresse ou suicidaires
- A envie d'aider même si ce n'est pas son rôle en particulier
- Participe à une formation pour développer les compétences de sentinelle

Le rôle de la sentinelle

- Établir le contact
- Assurer le lien entre les personnes suicidaires et les ressources d'aide du territoire

Pourquoi créer un réseau de sentinelles ?

- L'isolement
- La difficulté à demander de l'aide
- La méconnaissance des ressources d'aide
- Car parfois, le suicide peut être considéré comme une «issue acceptable» à certains problèmes

Le réseau de sentinelles en Estrie

- 1450 sentinelles ont été formées depuis 2008
- De ce nombre, environ 500 sentinelles œuvrent principalement auprès des aînés

Agir en sentinelle pour la prévention du suicide chez les aînés

<i>Provenance</i>	<i>Titre d'emploi</i>
Centres d'action bénévole	<ul style="list-style-type: none">• Employés• Bénévoles
Centres de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">• Assistance à la personne à domicile• Préposé aux bénéficiaires• Auxillière familiale et sociale
Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD)	<ul style="list-style-type: none">• Préposées aux bénéficiaires
Résidences privées pour personnes âgées	<ul style="list-style-type: none">• Réceptionniste• Directrice• Secrétaire• Cuisinier
Pharmacies et cliniques médicales	<ul style="list-style-type: none">• Infirmier• Caissière• Réceptionniste• Technicien en laboratoire

Merci de votre attention !

Lucie Pelchat, formatrice

Pour plus d'information :

Tél. : 819 564-7349

luciepelchat@jevi.qc.ca

Intervention : 1 866 APPELLE (277-3553)